

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 14 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le 14 décembre à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, Président du CCAS.

Date de la Convocation : 07 décembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 9	Présents : 8	Votants : 8
Résultat du vote : Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – LEBRAT – GENDRON – LASCOMBE – PIQUEMAL – ACHOUR – BOMBRUN - CROZIER

Excusés :

Absents : Mme RAMUS

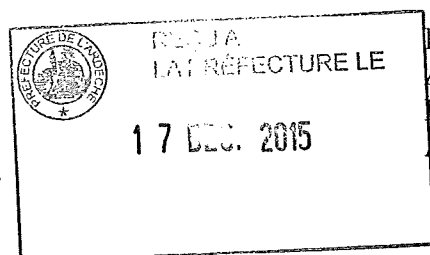
Madame Marie-France LEBRAT a été élue secrétaire,

Objet : Portage des repas aux personnes âgées. Tarifs à compter du 01/01/2016.

Au cours de cette séance, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs des repas comme suite à compter du 01 janvier 2016.

- Repas livré par le C.C.A.S : 7.90 €.
- Repas emporté par l'intéressé : 7.65 €

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 14 décembre 2015.



POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 15 DECEMBRE 2015
LE PRESIDENT
André VOLLE



AJ

2015-086

